

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 18 h 10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président..

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, François BRUEY, Jean-Marc BULET, Jonathan CERAUDO, Isabelle COINTOT, Priscilla COTTET, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Laurence ESPINOSA, Jean-Louis FLEURY, Vincent FRÉARD, Philippe GARNIER, Jean-Louis HOTTLET, Peggy HOUDELAT-LECOMPTE, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Eric MANGIN, Thierry MARCJAN, Sylvie MENNY, Anaïs MONNIER-VON AESCH, Martine MOUGIN, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Cyprien SCHIGAND, Jean-Michel TALON, Sébastien THEVENEAU, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT, Agnès VERONES et Frédéric WERSINGER **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Yves CARPENTIER, Catherine CLAYEUX, Caroline ERNST, Céline HAMADI, Hamid HAMLIL, Fabrice PETITJEAN, Emmanuelle PY, Claudia RERAT et Kristina STOJANOVIC.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Isabelle COINTOT, Yves CARPENTIER à Jean-Marc PELLETIER, Caroline ERNST à Thomas BIETRY, Céline HAMADI à Anissa BRIKH, Hamid HAMLIL à Gilles COURGEY, Fabrice PETITJEAN à Cyprien SCHIGAND, Emmanuelle PY à Jean-Michel TALON, Claudia RERAT à Christian RAYOT et Kristina STOJANOVIC à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 avril 2026	Le 9 avril 2026	En exercice	50
		Présents	40
		Votants	49

Le Président à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Roland DAMOTTE est désigné.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2026-04-04 Vote des taux 2026**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;*

*Vu l'état N°1259 FDL portant notification des bases nettes d'impositions ;*

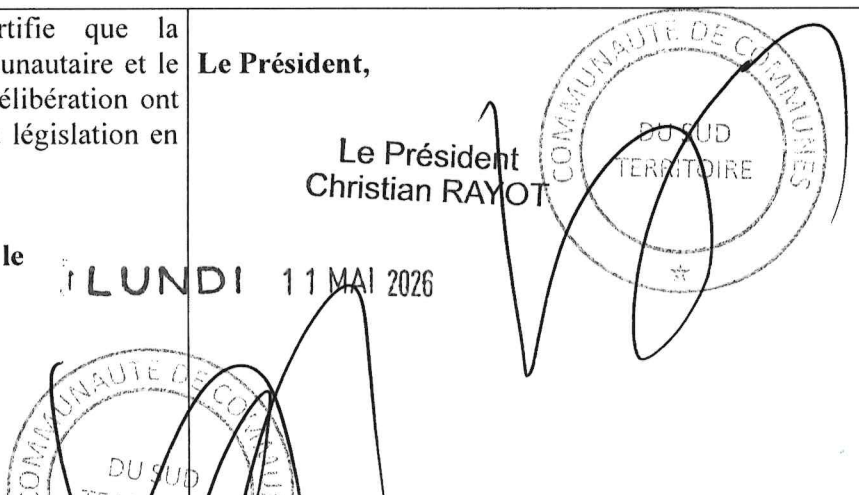
Les taux 2025 étaient les suivants :

CFE	28.65 %
Taxe foncière (bâti)	8.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %
Taxe d'habitation additionnelle	9.52 %

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

CFE	28.65 %
Taxe foncière (bâti)	8.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %
Taxe d'habitation additionnelle	9.52 %

*Annexe : Etat FDL 2026*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Et publication ou notification le</b></p> <p>Le Président,</p> <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p><b>Le Président,</b></p> <p><b>Le Président Christian RAYOT</b></p> <p><b>LUNDI 11 MAI 2026</b></p> 
---	---





N° 1259 EPCI (1)

045 CC SUD TERRITOIRE

EPCI :

DEPARTEMENT : 90

TRÉSORERIE OU SGC :

SGC DE BELFORT 2

TAUX

FDL

2026

## FINANCES PUBLIQUES ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	29 688 302	8,00		29 908 000	2 392 640	8	2 392 640
Taxe foncière non bâtie additionnelle	479 334	1,61		480 200	7 731	1,61	7731
Taxe d'habitation additionnelle	652 344	9,52		585 500	55 740	9,52	55 740
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	5 342 993	28,65		5 387 000	1 543 376	28,65	1 543 376
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>	>>>		Total de la fiscalité additionnelle	2 456 111	Total	3 999 487

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	2 456 111 =	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		
CFE unique ou de zone		
CFE éolienne		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case 

## II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
3 566 646	110 866	265 558	13 611	820 525	0	321 466	5 097 509

## III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
3 999 487		5 098 672		9 098 159

A BELFORT  
Le 12 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
USSON VALERIE

A Delle

Le 30/04/2026

Pour le Groupement,

COMMUNE DE BELFORT

DU SUD TERRITOIRE

Le Préfet

Christia

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 090-249000241-20260430-2026\_04\_04-DE